

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/04/2025 - B2025/003347 - 2021 B 01181 - 903 113 983 - 2C ALLIANCE

2C Alliance Sarl

**15 Rue de la République
56930 PLUMELIAU**

ARRÊTÉ AU 31/12/2023

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat	2
Annexes 24	6
Soldes Interm gestion	21
Liasse 24 IS RS	25
Liasse 24 2572 IS	37

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 2C Alliance Sarl pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 38 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	45 393,30 Euros
chiffre d'affaires	122 037,30 Euros
résultat net comptable	1 817,17 Euros

Fait à PONTIVY
Le 30/05/2024

Signature de l'Expert Comptable



Cabinet FID'OUEST

Bilan et Resultat

2C Alliance Sarl

BILAN ACTIF

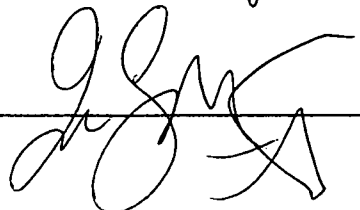
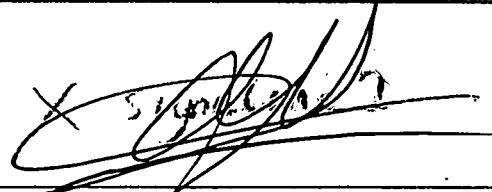
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	du 01/10/2021 au 31/12/2022 (15 mois)
--------------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 000	750	250	0,55	583	0,60
Fonds commercial	16 000		16 000	33,25	16 000	22,68
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur Immobilisations Incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	4 906	2 705	2 200	4,85	3 677	5,21
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15	0,03	15	0,02
Prêts						
Autres immobilisations financières	277		277	0,61	277	0,39
TOTAL (I)	22 198	3 455	18 742	41,29	20 552	29,13
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et fins						
Marchandises	20 490		20 490	45,14	28 469	40,38
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					243	0,34
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	896		896	1,97		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	247		247	0,54	8 525	12,08
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 230		3 230	7,12	7 611	10,79
Charges constatées d'avance	1 788		1 788	3,94	5 142	7,29
TOTAL (II)	26 651		26 651	58,71	49 991	70,87
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	48 849	3 455	45 393	100,00	70 543	100,00

LE SAGER Cyrille

2C Alliance Sarl

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	11,01	5 000	7,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-16 000	-35,24		
Résultat de l'exercice	1 817	4,00	-16 000	-22,67
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-9 183	-20,22	-11 000	-18,58
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	38 324	84,43	46 059	65,29
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	7 537	16,60	7 981	11,31
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 653	10,28	12 666	17,96
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	2 920	6,43	4 305	6,10
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 142	2,62	10 532	14,93
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	54 576	120,23	81 543	115,59
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	45 393	100,00	70 543	100,00

2C Alliance Sarl

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		du 01/10/2021 au 31/12/2022 (15 mois)		Variation absolue (12 / 15)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	113 548		113 548	93,04	199 694	92,61	-86 146	-43,13	
Production vendue biens	1 690		1 690	1,38	933	0,43	757	81,14	
Production vendue services	6 799		6 799	5,57	14 548	6,78	-7 747	-53,25	
Chiffres d'Affaires Nets	122 037		122 037	100,00	215 173	100,00	-93 136	-43,27	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					986	0,46	-988	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			3 180	2,61			3 180	N/S	
Autres produits			1	0,00	1	0,00		0,00	
Total des produits d'exploitation (I)			125 218	102,61	216 159	100,46	-90 941	-42,08	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			52 236	42,80	156 089	72,54	-103 853	-66,52	
Variation de stock (marchandises)			7 979	6,54	-28 469	-13,22	36 448	128,03	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			80	0,07	196	0,09	-116	-58,17	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			43 263	35,45	65 375	30,36	-22 112	-33,61	
Impôts, taxes et versements assimilés			584	0,48	857	0,40	-273	-31,85	
Salaires et traitements			9 000	7,37	26 000	12,08	-17 000	-63,37	
Charges sociales			7 545	6,18	8 842	4,11	-1 297	-14,06	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 810	1,48	1 845	0,76	165	10,03	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			190	0,16	12	0,01	178	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			122 698	100,53	230 548	107,15	-107 860	-48,77	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 531	2,07	-14 389	-6,66	16 920	117,56	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			1 275	1,04	1 611	0,75	-336	-20,85	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			1 275	1,04	1 611	0,75	-336	-20,85	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 275	-1,03	-1 611	-0,74	336	20,86	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-IV+V-VI)			1 256	1,03	-16 000	-7,43	17 256	107,65	

2C Alliance Sarl

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	du 01/10/2021 au 31/12/2022 (15 mois)	Variation absolue sur (12/15)	%
-----------------------------------	--	--	--	----------

Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	335	0,27		335	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)	335	0,27		335	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	335	0,29		335	0,16
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	-896	-0,72		-896	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	125 218	102,61	216 159	90 941	-42,08
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	129 401	101,12	232 159	108 758	-46,84
RÉSULTAT NET	1 817	1,49	-16 000	-17 817	-111,36
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

Annexes 24

2C Alliance Sarl

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentés en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 15 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 45 393,30 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 817,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/05/2024 par le dirigeant.

LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2C AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN/ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 16 000,00 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 22 197,50 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 000,00			17 000,00
Immobilisations corporelles	4 905,83			4 905,83
Immobilisations financières	291,67			291,67
TOTAL	22 197,50			22 197,50

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 3 455,49 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	416,67	333,33		750,00
Immobilisations corporelles	1 228,55	1 476,94		2 705,49
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 645,22	1 810,27		3 455,49

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires,	1 000	750	250	3 ans
Fonds commercial	16 000	0	16 000	Non amortiss.
Matériel de transport	1 900	1 069	831	4 ans
Matériel de bureau et matériel in	3 006	1 637	1 369	3 ans
TOTAL	21 906	3 455	18 450	

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 3 207,57 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	276,67		
Actif circulant & charges d'avance	2 930,90	2 930,90	
TOTAL	3 207,57	2 930,90	

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 787,57 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000,00 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 54 576,17 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	38 324,32			
Dettes financières diverses	7 536,86			
Fournisseurs	4 652,51			
Dettes fiscales & sociales	4 062,48			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	54 576,17			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 204,48 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 284,00
Dettes fiscales & sociales	2 920,48
Autres dettes	
TOTAL	4 204,48

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 122 037,30 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	113 548	93,04 %
Ventes de produits finis	1 690	1,38 %
Produits des activités annexes	6 799	5,57 %
TOTAL	122 037	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -896,00 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 530,73		2 530,73
Résultat financier	-1 274,56		-1 274,56
Résultat exceptionnel	-335,00		-335,00
Participation des salariés			
TOTAL	921,17	-896,00	1 817,17

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUchement D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 787,57 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	1 788
TOTAL	1 788

8.2 - Charges à payer = 4 204,48 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 284
Frs fnp(4081000)	1 284
Dettes fiscales et sociales :	2 920
Urssaf a payer(4386000)	2 920
TOTAL	4 204

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES**Réévaluation(des)immobilisations**Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables :

Autres commentaires :

2C Alliance Sarl

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / Périodes Durée de l'exercice	mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
<i>a) Capital social</i>					
<i>b) Nombre d'actions émises</i>					
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>					
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>					
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>					
<i>g) Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
<i>a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
<i>a) Nombre de salariés</i>					
<i>b) Montant de la masse salariale</i>					
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

2C Alliance Sarl

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. <i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i> <i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. <i>- Filiales non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i> <i>- Participations non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i>										

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet FID 'OUEST, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2C Alliance Sarl,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	45 393,30
Chiffre d'affaires hors taxes	122 037,30
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	1 817,17

ont été établis à partir des pièces, documents et Informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FID 'OUEST
Fait à PONTIVY le 30/05/2024

SOMMAIRE

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

Soldes interm gestion

2C Alliance Sarl

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	113 548	199 694	-46 207	-23,01
- Cout direct d'achat	52 236	156 089	-72 635	-58,16
+/- Variation du stock de marchandises	7 979	-28 469	30 754	185,03
Marge commerciale (I)	53 332	72 074	-4 327	-7,49
Taux de marge commerciale	48,97 %	36,09 %		
+ Production vendue	8 489	15 479	-3 894	-31,44
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	8 489	15 479	-3 894	-31,44
- Matières premières et approvisionnements consommés	80	196	-77	-49,10
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	8 409	15 283	-3 877	-31,21
Taux de marge brute sur production	99,06 %	98,73 %		
Marge brute globale (I + II)	61 742	87 357	-8 144	-11,64
Taux de marge brute globale	50,89 %	40,60 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	43 263	65 375	-9 037	-17,27
 Valeur ajoutée produite	18 479	21 981	894	5,08
 Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	15,14 %	10,22 %		
+ Subventions d'exploitation		888	-789	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	584	857	-102	-14,87
- Salaires et traitements	9 000	26 000	-11 800	-58,72
- Charges sociales	7 545	8 842	471	6,08
Excédent brut d'exploitation	1 350	-12 732	11 538	113,28
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	1,11 %	-6,92 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 810	1 645	494	37,54
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	1	1		0,00
- Autres charges de gestion courante	190	12	180	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	3 180		3 180	N/S
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	2 531	-14 389	14 042	121,89
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	2,07 %	-6,69 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 275	1 611	-14	-1,08
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	1 256	-16 000	14 056	108,81
Résultat courant / chiffre d'affaires	1,03 %	-7,44 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	335		335	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-335		-335	N/S
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	-896		-896	N/S
Résultat Net Comptable	1 817	-16 000	14 617	114,20
Résultat net / chiffre d'affaires	1,49 %	-7,44 %		

2C Alliance Sarl

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Ventes de marchandises 7070000 VENTES DE MARCHANDISES	113 548 113 548	199 694 199 694	-86 207 -86 207	-28,91 -28,91
- Cout direct d'achat 6070000 ACHATS DE MARCHANDISES 6071000 MARCHANDISE (IMPORTATION) 6072000 ACHAT DE MARCHANDISE INTRACOM	52 236 12 433 1 654 39 804	156 089 67 068 1 654 87 367	-72 635 -41 221 -1 323 -30 090	-56,16 -78,82 -100,00 -43,04
+/- Variation du stock de marchandises 6037000 VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	7 979 7 979	-28 469 -28 469	30 754 30 754	135,03 135,03
Marge commerciale (I)	53 332	72 074	-4 327	-7,49
Taux de marge commerciale	46,97 %	36,09 %		
+ Production vendue 7010000 VENTES DE PRODUITS FINIS 7085000 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES FACTURES	8 489 1 690 6 799	15 479 833 14 546	-3 894 944 -4 838	-31,44 128,67 -41,57
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	8 489	15 479	-3 894	-31,44
- Matières premières et approvisionnements consommés 6026000 EMBALLAGES	80 80	186 196	-77 -77	-49,10 -49,10
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	8 409	15 293	-3 817	-31,21
Taux de marge brute sur production	99,06 %	96,73 %		
Marge brute globale (I + II)	61 742	87 357	-8 144	-11,64
Taux de marge brute globale	50,59 %	40,60 %		
- Services extérieurs et autres charges externes 6061100 ELECTRICITE 6061200 FOURNITURES NON STOCKABLE EAU 6061300 GAZ 6061400 CARBURANT 6063000 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT 6063600 FRAIS D'ETALAGE ET DE DECORATION 6064000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES 6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES 6133000 LOCATION LOGICIEL 6150000 ENTRETIEN ET REPARATIONS 6151000 ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULE 6156000 MAINTENANCE INFORMATIQUE 6161000 MULTIRISQUE 6170000 ETUDES ET RECHERCHES 6185000 FORMATIONS 6226000 HONORAIRES COMPTABLE 6226100 HONORAIRES, AGENCE MARKETING 6226200 HONORAIRE, DEVELOPPEMENT SITE INTERNET 6226300 HONORAIRES AVOCATS 6226400 HONORAIRES JURIDIQUES 6227000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX 6231000 ANNONCES ET INSERTIONS 6231100 PUBLICITE INTRACOM 6238000 DIVERS (POURBOIRES, DONT COURANT) 6241000 TRANSPORTS SUR ACHATS 6251000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS 6261000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 6262000 FRAIS POSTAUX 6270000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES 6271000 FRAIS COMMISSIONS PAYPAL 6272000 COMMISSIONS ET FRAIS SUR EMISSION D'EMPRUNTS 6274000 COMMISSION PAYPLUG 6281000 COTISATIONS	43 263 639 147 590 87 11 10 4 015 655 2 063 1 857 867 4 400 2 000 30 3 13 259 40 265 68 559 8 627 574 1 240 1 284 236	65 375 829 150 21 1 176 665 105 529 4 897 524 62 476 1 845 835 1 499 1 968 1 648 1 290 4 291 540 3 4 723 14 033 40 265 19 700 16 701 340 1 904 455 2 747 93	-9 037 -30 27 -17 -351 -435 -73 -413 97 236 -50 1 682 381 199 -1 199 4 400 426 -1 318 -1 032 -3 433 -402 1 9 481 -11 226 8 -212 51 -1 -4 734 302 -283 -364 -914 162	-17,27 -4,51 22,50 -100,00 -37,30 -61,78 -66,89 -97,58 2,48 66,30 -100,00 441,70 25,81 29,79 -100,00 N/S 27,06 -100,00 -100,00 -100,00 -93,05 41,67 250,93 -100,00 25,00 -100,00 336,53 -0,17 -35,42 111,03 -18,57 -100,00 -41,58 217,74
Valeur ajoutée produite	18 479	21 981	894	5,08
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	15,14 %	10,22 %		
+ Subventions d'exploitation 7400000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		988 988	-789 -789	-100,00 -100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	584	857	-102	-14,87

2C Alliance Sarl

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
6350000 AUTRES IMPOTS ET TAXES (ADMINISTRATION)	390		390	N/S
6351100 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	194		194	N/S
6353000 FRAIS DOUANES		857	-666	-100,00
- Salaires et traitements	9 000	26 000	-11 800	-56,72
6440000 REMUNERATION C.MOREL	2 000	7 000	-3 600	-84,28
6441000 REMUNERATION C.LE SAGER	7 000	19 000	-8 200	-53,94
- Charges sociales	7 545	8 842	471	6,06
6461000 URSSAF C.MOREL	4 746	3 199	2 187	85,46
6461100 URSSAF C.LE SAGER	2 799	4 064	-452	-13,89
6465000 ASS COMPLEMENTAIRE MOREL		624	-499	-100,00
6465110 ASS COMPLEMENTAIRE LE SAGER		855	-764	-100,00
Excédent brut d'exploitation	1 350	-12 732	11 536	113,29
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>1,11 %</i>	<i>-5,92 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 810	1 645	494	37,54
6811100 DOT. AMORT. IMMO INCORP.	333	417	-1	-0,29
6811200 DOT. AMORT. IMMO CORP.	1 477	1 229	494	50,24
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	1	1		0,00
7580000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1	1		0,00
- Autres charges de gestion courante	190	12	180	N/S
6510000 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES	190		190	N/S
6580000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0	12	-10	-100,00
+ Transfert de charges d'exploitation	3 180		3 180	N/S
7910000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	3 180		3 180	N/S
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	2 531	-14 399	14 042	121,99
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>2,07 %</i>	<i>-6,69 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 275	1 611	-14	-1,08
6611000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	1 275	1 611	-14	-1,08
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant Impôts	1 256	-16 000	14 056	100,81
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>1,03 %</i>	<i>-7,44 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				

2C Alliance Sarl

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ (Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (15 mois)	Variation sur 12 mois (12/12)	%
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 6712000 PENALITES	335 335		335 335	NB NB
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-335		-335	NB
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices 6950000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	-896 -896		-896 -896	NB NB
Résultat Net Comptable	1 817	-16 000	14 617	114,20
Résultat net / chiffre d'affaires	1,49%	-7,44%		

Liasse 24 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		13/11/21		12/01/21		
Désignation de l'entreprise <u>2C Alliance Sarl</u> Néant <input type="checkbox"/> * Adresse de l'entreprise <u>15 Rue de la République 56930 PLUMELIAU</u> SIRET <u>9 0 3 1 1 3 9 8 3 0 0 0 1 4</u> Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>15</u>						
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
		Net		3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	16 000	012	16 000	
	Fonds commercial * Autres *	014	1 000	016	750	
	Immobilisations corporelles *	028	4 906	030	2 705	
	Immobilisations financières * (1)	040	292	042	292	
	Total I (5)	044	22 198	048	3 455	18 742
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	20 490	062	20 490	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068 072	1 143	070 074	1 143	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 230	086	3 230	
Charges constatées d'avance *	092	1 788	094	1 788		
Total II	096	26 651	098	26 651		
Total général (I + II)	110	48 849	112	3 455	45 393	
PASSIF				Exercice N		
				1		
				NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau			134	(16 000)	
	Résultat de l'exercice			136	1 817	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	(9 183)	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	38 324	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	4 653	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	1 142	172	4 062	
	Comptes courants d'associés			173	7 537	
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	54 576		
Total général (I + II + III)	180		180	45 393		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	30 524
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BS-D 2024

Formulaire obligatoire Article 203 septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise		2C Alliance Sarl		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13.11.2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	113 548	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	1 690	
				217		218	6 799	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	3 181		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	125 218	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	52 236	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	7 979	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	80	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - Immobilier :)				242	43 263	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAR)			243	194	244	584
	Rémunérations du personnel *					250	9 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	7 545	
	Dotations aux amortissements *					254	1 810	
		dont amortissement du fonds de commerce				255		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	190	
Total des charges d'exploitation (II)						264	122 688	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 531	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 275	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347		300	335	
				348				
Impôt sur les bénéfices *						306	(896)	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 817	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 817	314		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			(896)	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés	247		(carta de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Deductions	Entreprises nouvelles (44. septies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. septies A)	989			
	ZRD (44. terdocties)	127		ZRR (44. quindocties)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecties)	991						
	ZFANG 44. quaterdocties	343		Investissements et souscriptions opter. mer.	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexocties)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Crédance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648		Déduction exceptionnelle assimilée de recherche (art. 39 bis B)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	921	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	921	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables *							16 000	
dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	921	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	921	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	16 000	402		404		406		406	16 000		
	Autres	410	1 000	412		414		416		416	1 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460	1 900	462		464		466	1 900	466	1 900		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 006	472		474		476	3 006	476	3 006		
Immobilisations financières		480	292	482		484		486		486	292		
TOTAL		490	22 198	492		494		496		496	22 198		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	417	504	333	506		506	750		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550	594	552	475	554		556	1 069	556	1 069		
	Autres immobilisations corporelles	560	635	562	1 002	564		566	1 637	566	1 637		
TOTAL		570	1 645	572		574	1 810	576		576	3 455		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées/vrées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
			579		Régularisations	590	594	595					
TOTAL					596	595	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 P et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 903 ancien
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2C Alliance Sarl		Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	607
	Autres provisions réglementées *	610	616
Provisions pour risques et charges		620	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	636
	Sur stocks et en cours	640	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	666
TOTAL		680	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises	
Fonds commercial	681	683	
Autres immobilisations incorporelles	700	705	
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
TOTAL	770	775	
		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	16 000	
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983	921	
Déficits reportables	984	15 079	
Déficits de l'exercice	960		
Total des déficits restant à reporter	970	15 079	
III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		7 545
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des Impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise:2C Alliance Sarl.....		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: ..01/01/2023.. et clos le:31/12/2023		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		378	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		881	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		108	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		118	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		148	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		162	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1328-AC et 1328-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1328-AC et 1328-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		028	
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de C.O.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122023

SIREN

9 0 3 1 1 3 9 8 3

Dénomination de l'entreprise

2C Alliance Sarl

Adresse (voie)

15 Rue de la République

Code postal

56930

Ville

PLUMELIAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	LE SAGER	Prénom(s)	CYRILLE
Nom marital		% de détention	49,00	Nb de parts ou actions	245
Naissance: Date	07/10/1977	N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse : N°	3	Voie	LE STRAT		
Code Postal	56930	Commune	PLUMELIAU	Pays	
Titre (2)	MLE	Nom patronymique	MOREL	Prénom(s)	CAROLINE
Nom marital		% de détention	31,00	Nb de parts ou actions	255
Naissance: Date	29/05/1977	N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse : N°	2	Voie	LE STRAT		
Code Postal	56930	Commune	PLUMELIAU	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

Exercice clos le 31/12/2023

SIREN 9 0 3 1 1 3 9 8 3

Dénomination de l'entreprise 2C Alliance Sarl

Adresse (voie) 15 Rue de la République


Code postal 56930 Ville PLUMELIAU

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []

BASE de données consolidées - Janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

		N° 2065-SD 2024 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <small>Timbre à date de service</small>	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice précédent : 01012023		Exercice en cours : 31122023	
Désignation de la société : 2C Alliance Sarl 15 Rue de la République 56930 PLUMELIAU		Adresse du siège social :	
SIRET : 9 0 3 1 1 3 9 8 3 0 0 0 1 4		Email : contact@nat-essance.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET :			
Activités exercées : Vente à distance sur catalogue spécialisé		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. article de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		Déficit	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 asexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies	
Sociétés d'investissement immobilier cotées		Autres dispositifs	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
Nom/Adresse		N°	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
N°		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
Nom		État de résidence	
N°		N°	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : Sago Revision Expert			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
FID'QUEST 66 RUE DELATTRE DE TASIGNY 56300 PONTIVY		Tét:	
Nom et adresse du CGAOMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 17052024 Lieu : PLUMELIAU	
N° d'agrément du CGAOMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : CAROLINE MOREL	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :		Signature :	

SAGE Expert-comptable Janvier 2024

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				N° 2065 bis-SD 2024	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sés de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements
CYRILLE LE SAGER	245	2023	7 000				
3 LE STRAT 56930 PLUMELIAU							
CAROLINE MOREL	255	2023	2 000				
2 LE STRAT 56930 PLUMELIAU							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾							
		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVL imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVL réalisée au cours de l'exercice					
		MVL restant à reporter					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2484		
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-I-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-I-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)				
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant				

SAGE Expert-comptable Janvier 2024

2024	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		896	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Liasse 24 2572 IS

2572-SD



IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES RELEVÉ DE SOLDE 2024

Art. 908 de l'annexe II au CGI

Dénomination Adresse

2C Alliance Sarl

15 Rue de la République

56930 PLUMELIAU

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement de solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2572.

NOUVEAUTES - Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2022. - Prise en compte de la créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (ZLI) et de la réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (TZM) à compter du 1er janvier 2023. - Rétablissement du crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire au titre des dépenses engagées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024. - L'article 36 de la LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). Celui-ci pourra être porté en case 43 et déclaré dans les formulaires 2063-RCI ou 2063-CG, le cas échéant.

SIREN 903113983 Exercice social du 010123 au 311223

Table I - IS Brut with rows I-A01 to I-A05 and a total IS Brut of 15.

II Créances

Table II-A - Créances non reportables et non restituable with rows II-A01 to II-A06 and a total IS d0 of 16.

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et celles des exercices antérieurs des exercices antérieurs)

Table II-B - Créances reportables et restituable with rows II-B01 to II-B22 and a total IS d0 of 50.

II-C - Créances non reportables et restituable au titre de l'exercice

Table II-C - Créances non reportables et restituable au titre de l'exercice with rows II-C01 to II-C07 and a total of 896.

SAIEX Exercices closés Janvier 2024

I-C08	ART - Crédits d'impôt en faveur des auteurs d'art	56
I-C09	CJV - Crédits d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
I-C10	CPE - Crédits d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
I-C11	OCI - Crédits d'impôt cinéma international	61
I-C12	PTF - Crédits d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTF+	62
I-C13	CO - Crédits d'impôt outre-mer Productif (montant du préfinancement 57)	63
I-C14	COL - Crédits d'impôt outre-mer Logement (montant du préfinancement 66)	66
I-C15	CSV - Crédits d'impôt spectacle vivant	70
I-C16	RED - Crédits d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87
I-C17	RTD - Crédits d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques et du cirque	89
I-C18	CPO - Crédits d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glycoléole	90
I-C19	MVE - Crédits d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91
I-C20	BOM - Crédits d'impôt en faveur des éditeurs d'ouvrages musicaux	92
I-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	15
I-C22	Type de créance portée dans la ligne I-C21	
I-C23	Sous total (total des lignes I-C01 à I-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	5
I-C24	IS dO après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dO (I-B23-D-C23)	
II - Assiette de l'exercice		
I-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	99
I-D02	LTS à payer (ligne I-C24 - ligne I-D01) est reporté en case 01 / L'exécédent d'IS (ligne I-D01 - ligne I-C24) est reporté en case 08	
II-E - Dotation relative au statut des associés de l'exercice suivant		
I-E01	Montant d'impôt outre-mer calculé des acomptes IS	38
III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSG - art. 235 ter ZC)		
II-A01	Montant de la CSG sur l'IS	3,80% 05
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières	19
II-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne II-A01 - II-A02)	
II-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
II-A05	Le solde de CSG à payer (Ligne II-A03 - Ligne II-A04) est reporté en Ligne 03 - L'exécédent de CSG (Ligne II-A04 - Ligne II-A03) est reporté en Ligne 08	
IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)		
IV-A01	Montant de chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)	27
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'exécédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 08	
V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTIS)		
V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité	
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 23 %)	
RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES		
	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution temporaire de solidarité	05	10
TOTAUX	05	10
Montant à payer (case 06 - case 10)	11	
ou montant total de l'exécédent (case 08 - case 09)		12

Société à responsabilité limitée 2C Alliance
Au capital de 5000,00 euros
Siège social : 2 Le Strat
56310 PLUMELIAU BIEUZY

n° SIREN : 903113983 RCS de Lorient (56)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés du 28/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit Juin, à quatorze heure.

Les associés de la société 2C alliance, SARL au capital de 5000 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à 2 Le Strat, 56310 PLUMELIAU BIEUZY se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Le Sager Cyrille en qualité de co-gérant.

Sont présents :

- Mme Caroline Elisabeth Morel propriétaire de 255 parts sociales, numérotées de 1 à 255
- M. Le Sager Cyrille propriétaire de 245 parts sociales, numérotées de 256 à 500

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuels.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'inventaire ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et

d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du bilan comptable, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

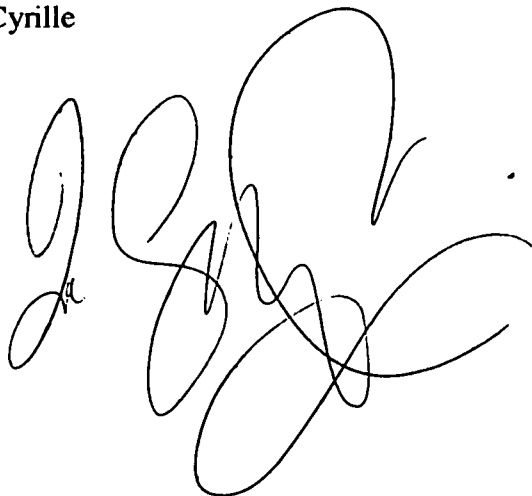
Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2023, et qui se chiffrent à + 1817,17 euros, de la manière suivante : 100% des bénéfices sont affectée à la société sur le compte 119 report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Sager Cynille
Co-gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cynille Sager', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the typed name and title.